

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2024

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 4 avril 2024 à 18 h 23, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Jonathan Anderson, Yannick Guay, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget, tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET RENONCIATION À LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET RENONCIATION À LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum, ouvre la séance à 18 h 23. Tous les membres du conseil municipal renoncent à la réception de l'avis de convocation.

2. ORDRE DU JOUR

2024-04-101 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance, constatation du quorum et renonciation à la réception de l'avis de convocation**
 - 1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et renonciation à la réception de l'avis de convocation
2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Ressources humaines**
 - 3.1 Congédiement – Employé numéro 149
4. **Période de questions de la fin de la séance**
 - 4.1 Période de questions de la fin de la séance
5. **Levée de la séance**

3. RESSOURCES HUMAINES

2024-04-102 CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ NUMÉRO 149

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 149 occupait des fonctions au sein de la Ville de Saint-Zotique depuis 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 149 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la terminaison du lien d'emploi existant avec l'employé numéro 149 est devenu inévitable et indispensable à la gouvernance optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 149 a été rencontré le 3 avril 2024 afin de lui annoncer la suspension de ces fonctions le temps que le directeur général fasse rapport au conseil municipal;

Il est résolu à «DescriptifResultatVote0» de congédier, pour cause, l'employé numéro 149, avec prise d'effet le 4 avril 2024.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

Il est également résolu de verser à l'employé numéro 149, dans le respect des normes et contrat de travail applicables, les sommes pouvant lui être dues aux postes de vacances, congés de maladie ou autres avantages sociaux dont l'employé bénéficiait dans le cadre de ses fonctions au sein de la Ville de Saint-Zotique et d'autoriser le maire et le directeur général, pour et au nom de la Ville, à signer une transaction ou entente de règlement.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée par les citoyens.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-103 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 26.

Yvon Chiasson, maire

Sylvain Chevrier, directeur général
et assistant-greffier